

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

Agence de la biomédecine

Décision n° 2016-03 du 22 janvier 2016 portant modification de la composition de la commission de certification des coordinations hospitalières de prélèvement d'organes et de tissus de l'Agence de la biomédecine

NOR : AFSB1630027S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1418-1 et suivants et R. 1418-1 et suivants ;

Vu les décisions n° 2007-07 du 3 mai 2007, n° 2011-03 du 1^{er} février 2011 et n° 2014-08 du 17 mars 2014 relatives à la création et au fonctionnement de la commission de certification des coordinations hospitalières de prélèvement,

Décide :

Article 1^{er}

Le docteur François-Xavier Duchateau est désigné en sa qualité de représentant de la Société française de médecine d'urgence, en remplacement du docteur Agnès Ricard-Hibon.

Article 2

Le directeur général adjoint en charge des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 22 janvier 2016.

La directrice générale,
A. COURRÈGES